

Le transport :

Lettre adressée à Mme Danielle Dallaire, le 3 juin 2003, venant de la Régie, signée par Dominique Robichaud, article 12 de l'entente de constitution de la Régie, nous citons :

Le coût moyen de transport est calculé en fonction d'une valeur théorique établie pour toutes les municipalités desservies par la Régie. Le mode de péréquation des coûts de transport adopté signifie que **les municipalités situées les plus près du LET auront une quote-part** (\$ par tonne) **plus élevée** que celles les plus éloignées et de façon proportionnelle à la distance à parcourir. Cette péréquation permet de réduire l'écart important entre les coûts de transport des municipalités dont certaines se situent à plus de 100 kilomètres du LET.

Selon les coûts, de l'étude de faisabilité, du 21 juin 2000, il est établi que les coûts de transport de la MRC de la Haute-Gaspésie seront aux environs de \$13.98/tonne, que ceux de la MRC de la Matapédia seront de \$10.56, ceux de la Mitis seront de \$10.40 et que ceux de Matane sont évalués à 0.

Le \$40.00 suggéré, pour les frais d'enfouissement, inclus les coûts de transport. Comme nous sommes cotés avec le plus grand dépôt d'ordure selon les calculs des études cela signifie que **nous payerons la plus grosse facture de transport même si nous vivons à côté du site d'enfouissement.**

Nous ne serons pas déchargés de l'autre taxe de la ville qui va gérer la collecte sélective. Une question reste en suspens pourquoi une évaluation si élevée dans la masse du volume métrique du dépôt de la ville et pourquoi aucun coût de transport ? Quelle influence a, dans la répartition des coûts, ces chiffres trop haut ou trop bas ?

Exploitation des sols :

Séance de l'après-midi du 22 mai 2003,

Item 1315, Monsieur Robichaud dit : Donc en termes de recouvrement de déchets, on n'a pas besoin de matière (pour enfouir). Souvent, ces éléments-là (les résidus de déchetage d'automobile) étaient intéressants pour les propriétaires de sites qui manquaient de matériel de recouvrement, qui devaient en importer et acheter cette matière-là, ce qui n'est pas le cas ici, parce que toutes ces matières-là sont disponibles et **on pourrait même en vendre, s'il y en a qui étaient intéressés.** Fin de la citation.

La ville de Matane n'a pas négocié de compensation pour l'utilisation de son sol, la Régie va dépouiller nos sols de tous matériaux d'enfouissement, un seul voyage de sable ou de gravier se paie \$55.00 déplacé en ville, ils en prendront, tous les jours à volonté, pendant 52 ans. **Ils ont même pensé vendre les surplus.** Vendre les surplus signifie répartition des bénéfices à la quote-part des MRC membres. Et les travaux complétés, il nous restera plus rien pour les années à venir. Et comment empêcher cet abus à 1 vote contre 7 au conseil de la Régie.

Le jour où les Matanais voudront utiliser ces sols, il leur faudra payer pour les remplir.

Joindre au mémoire de l'AFÉAS. Bon-Pasteur
page 12. Merci